

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents excusés : DA COSTA Sandrine, DESALMAND Joël, MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, NAVILLE Catherine

Absents : PISANI Éric,

M REMY Alain est nommé secrétaire de séance.

1. Avenant convention avec la mairie d'Arenthon pour le portage des repas :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le portage des repas et à son aménagement, il convient de faire un avenant à la convention.

Vu l'avenant à la convention proposé concernant la prise en charge des frais engendrés,

Le Conseil Municipal, approuve cet avenant et charge M le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

2. Avenant au lot 12 du marché « extension de l'école maternelle » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à des modifications sur le lot 12 du marché « extension de l'école maternelle », il convient de faire un avenant à ce marché.

Vu le devis de moins-value et plus-value de l'entreprise MUGNIER ELEC,

Le Conseil Municipal, approuve cet avenant et charge M le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

3. Subventions versées à des associations en 2018 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des associations ont demandé une subvention pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- 82 € à l'Association Gestionnaire CODERPA 74 ;
- 400 € au Comité de la St Maurice.

4. Recensement des frontaliers suisses ou double nationaux :

Le Conseil départemental a envoyé, pour contrôle, la liste des frontaliers suisses et double nationaux en sa possession.

Le conseil indique qu'il convient de rajouter CREA Adrien sur cette liste.

5. Location de la salle sous les commerces aux associations de la Commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des associations de la commune utilisent plusieurs fois par semaine la salle sous les commerces.

Il propose au conseil de réglementer cette fréquence d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Que chaque association de la commune pourra utiliser au maximum 2 fois par semaine la salle sous les commerces ;
- La 1ère location sera à titre gratuit et pour la 2ème l'association devra payer 200 € pour l'année.

6. Décisions devis :

- ELTIS : remplacement vannes thermiques 1 528,00 € HT soit 1 833,60 € TTC.
- Proximark : marquage au sol : le devis sera refait car la Communauté de Communes prend en charge ce qui concerne la ZAE.
- DAGRON : complément pour le relevé topo pour la mairie : 1 011,00 € HT soit 1 213,20 € TTC.
- SIG : ordinateur portable 423,15 € HT soit 507,78 € TTC

7. Questions diverses :

- Extension de l'école maternelle : toutes les réserves vont être levées
- Travaux route : route de Delu à refaire et chicane vers l'Eglise va être faite par la CCAS